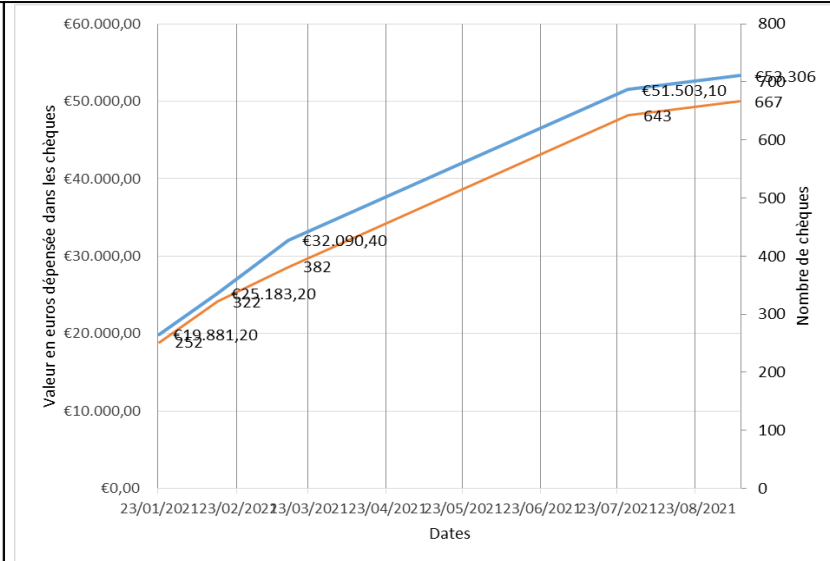


BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES – Année 2021 (1^{er} semestre).

N°	Interpellant	Sujet de la demande posée par le Conseiller communal	Date de l'inscription	Réponse fournie par le Collège des Bourgmestre et Echevins
298	SIX	<p>Notre commune fait partie des communes les plus à la pointe de la lutte contre la pollution électromagnétique.</p> <p>Dès lors pourriez-vous recommander aux bibliothèques municipales de se munir de ces livres intéressants mais peu connus relatifs à la technologie sans fil et les écrans ?</p> <p>La liste se trouve en annexe. Elle a été élaborée par l'association pour la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité (EHS - https://www.ahes.be).</p> <p>Celle-ci a pour but de faire reconnaître l'EHS comme handicap en Belgique (comme c'est le cas en Suède), afin de permettre aux personnes qui en sont atteinte, de vivre, de se former, de se déplacer et de travailler dans un environnement électromagnétique qui leur convient. Ceci implique entre autre, la création de « zones blanches », c'est-à-dire de zones où la pollution électromagnétique artificielle est réduite au maximum.</p> <p>D'avance merci pour votre bienveillance et le suivi de cette question.</p>	08/07/2021	<p>Concernant l'achat de livres relatifs à la pollution électromagnétique pour les bibliothèques publiques communales, nous vous informons que tout comme vous, nous sommes attentifs à la question de la pollution des ondes électromagnétiques.</p> <p>Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les bibliothèques publiques francophones établies sur le territoire de la commune sont organisées en asbl.</p> <p>Il y a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Bibliothèque publique locale de Woluwe-Saint-Lambert composée des sections Saint-Henri, Temps libre et Saint-Lambert, avec <i>Mme XX</i> comme responsable de ce réseau et - Kap Livres, avec <i>Mme XX</i> comme responsable. <p>Ces bibliothèques reçoivent un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la COCOF et de la commune.</p> <p>La commune n'intervient pas dans la politique d'acquisition de livres mais elle entretient de bonnes relations avec ces entités.</p> <p>La responsable du secteur de la lecture publique qui dépend du service Culture, leur transmettra la liste des livres que vous nous avez fait parvenir.</p> <p>La bibliothèque néerlandophone « Sint-Lambrechtsbibliotheek » est, quant à elle, communale et <i>Mme XX</i> en assure la coordination. La liste lui sera également transmise et il lui sera demandé de vérifier si certains ouvrages ont été traduits en néerlandais.</p> <p>En pièce jointe, vous trouverez le dépliant de présentation des bibliothèques. (ANNEXE 298)</p>
299	PANS	<p>Sujet : Prime HORECA – COVID</p> <p>Pour soutenir les établissements Horeca situés sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert, et favoriser la reprise de ce secteur, le Conseil communal a décidé d'octroyer une prime contribuant au financement des investissements requis par les mesures sanitaires. Nous avons quelques questions à ce sujet:</p>	13/08/2021	<p>1. <i>Pouvez-vous nous expliquer comment la publicité de cette prime a été faite auprès du secteur. (courrier, e-mail via le WoluEco?...)</i></p> <p>Voici les différents canaux qui ont été utilisés pour diffuser l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ! Wolu-Éco : du 4/06/2021 et du 31/08/2021, ! Courriel envoyé le 25/06/2021 à tous les commerçants concernés, ! Communiqué de presse, ! Passage dans tous les établissements en cours (avancement en fonction des disponibilités du service), ! Article prévu dans le prochain Wolu-Info.

		<p>1. Pouvez-vous nous expliquer comment la publicité de cette prime a été faite auprès du secteur. (courrier, e-mail via le WoluEco?...)</p> <p>2. A ce jour pouvez-vous nous dire combien de demande l'administration a-t-elle reçue?</p> <p>3. Combien de primes avez-vous déjà accordées, combien de primes avez-vous déjà payées et pour quel montant?</p> <p>D'avance je vous remercie pour vos réponses.</p>		<p>2. <i>A ce jour pouvez-vous nous dire combien de demande l'administration a-t-elle reçue?</i></p> <p>Nous avons reçu 4 demandes.</p> <p>3. <i>Combien de primes avez-vous déjà accordées, combien de primes avez-vous déjà payées et pour quel montant ?</i></p> <p>Nous avons accordé 4 primes dont le paiement est en cours et les montants sont les suivants : 1.000 EUR, 943,05 EUR, 676,25 EUR et 386,09 EUR.</p>
300	PANS	<p>Sujet : Opération Boncado</p> <p>Afin de soutenir les commerces locaux, la commune a lancé fin de l'année passée, l'opération Boncado. A cette fin, la commune a conclu un partenariat avec une plateforme e-business belge, qui offre aux commerces locaux qui s'y inscrivent la possibilité de vendre des bons cadeaux.</p> <p>De son côté, la commune a décidé de majorer de 20% chaque bon-cadeau acheté sur la plateforme et, afin d'aider l'HORECA cette majoration passe à 30%. Quel bilan pouvons-nous tirer de cette opération?</p> <p>Mes questions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pouvez-vous me donner le nombre de commerces (HORECA inclus) installés sur notre commune? Et combien d'entre eux se sont inscrits sur la plateforme? ● Combien de bons cadeaux ont été achetés à ce jour et pour quel montant ? Et pouvez-vous faire la distinction entre les boncados "shopping" et "HORECA". ● Les acheteurs, étaient-ils majoritairement des citoyens de Woluwe-Saint-Lambert ou d'autres communes ? Avez-vous des statistiques? ● Pouvez-vous demander à la plateforme "Boncado" de vous donner les statistiques des dépenses effectuées par type de magasin. 	13/08/2021	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Pouvez-vous me donner le nombre de commerces (HORECA inclus) installés sur notre commune? Et combien d'entre eux se sont inscrits sur la plateforme ?</i> <p>Selon Hub, il a 796 commerces actifs sur le territoire communal (il est à noter qu'une partie importante de ces établissements ne peuvent pas souscrire à Boncado puisqu'ils ont plus de 10 points de ventes. La présence du Woluwe Shopping Center amplifie ce phénomène).</p> <p>Il y a, à ce jour, 43 inscrits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Combien de bons cadeaux ont été achetés à ce jour et pour quel montant ? Et pouvez-vous faire la distinction entre les boncados "shopping" et "HORECA" ?</i> <p>Il y a eu 667 bons achetés dont 52 « HORECA » pour un montant de 53.306 EUR ;</p> <p>Les statistiques sont reprises en graphique ci-dessous :</p>

D'avance je vous remercie pour vos réponses.



- *Les acheteurs, étaient-ils majoritairement des citoyens de Woluwe-Saint-Lambert ou d'autres communes ? Avez-vous des statistiques ?*

Les personnes référencent une adresse courriel. Ils ne doivent pas mentionner leur lieu de résidence.
Si le système intéresse des citoyens d'autres communes, on ne peut que se réjouir qu'ils affectent une partie de leur pouvoir d'achat dans les commerces de Woluwe.

- *Pouvez-vous demander à la plateforme "Boncado" de vous donner les statistiques des dépenses effectuées par type de magasin ?*

Certains types de magasins n'étant représentés que par un établissement, communiquer ce type de données reviendrait à communiquer directement des informations comptables confidentielles. Nous ne pouvons dès lors répondre plus complètement à cette question.

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement.

301

PANS

Sujet : divers renseignements sur le quartier Georges Henri

13/08/2021

En ce qui concerne les fleurs

Nous aimerions vous poser plusieurs questions en ce qui concerne le quartier Georges Henri :

40 mâts pour suspensions florales ont été installés avenue Georges Henri pour un coût total de 78.200 EUR TVAC. Il s'agit d'un marché de fourniture de 2016 passé avec la firme Jardin Mobile.

	<p><u>En ce qui concerne les fleurs:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvez-vous nous dire combien de poteaux avec jardinières ont été installés dans l'avenue Georges Henri? 2. Quel est le prix d'achat d'un poteau et le prix pour l'installation? 3. Quel est le prix d'achat total à prévoir par an pour les fleurs qui y sont suspendues? <p><u>En ce qui concerne les zones de livraisons:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pouvez-vous nous dire pour quelle raison la zone de livraison située rue du Menuisier a été supprimée? <p><u>Propreté:</u></p> <p>Nous avons été interpellés par de nombreux citoyens concernant la dégradation de la propreté dans le quartier Georges Henri. Principalement avenue Georges Henri et rue du Bois de Linthout. Les poubelles n'étant collectées que l'après-midi, cela pose aussi pas mal de problèmes. Les trottoirs devant les commerces sont jonchés de sacs-poubelles qui salissent les dalles et les clients font la file devant les ordures, cela ne renforce certainement pas l'attractivité de l'avenue. Cela pose aussi un problème de sécurité pour les enfants qui se rendent à l'école Van Meyel. Le coin des bulles à verre est très sale, régulièrement des sacs jonchent le sol (vêtement, bouteilles ou encore huile de friture)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Serait-il possible de demander à Bruxelles propreté d'adapter les heures de collecte dans le quartier Georges Henri? Et faire en sorte qu'ils passent le matin, tôt? 2. Avez-vous trouvé une solution concernant les bulles à verre? N'est-il pas soit envisageable de les enterrer soit de les déplacer à un autre endroit? 	<p>Le prix de la fourniture à la pièce de ces mâts était de 1.955 EUR TVAC. Les mâts sont insérés dans des fourreaux placés dans le sol par le service de la Voirie.</p> <p>Les plantes installées sur les potences sont mises en culture dans les serres communales. Il y a 85 plantes par potence, soit 3.400 plantes au total. Les boutures pour la mise en culture coûtent environ 0,33 EUR/pièce, soit un budget annuel de 1.122 EUR TVAC.</p> <p><u>En ce qui concerne les zones de livraison</u></p> <p>La zone de livraison rue du Menuisier desservait l'enseigne Blokker située avenue Georges Henri 207-211. A la cessation d'activités du magasin, la zone fut supprimée afin de rendre le stationnement aux riverains et aux clients du quartier pendant les plages horaires de fonctionnement de la zone. Si le nouvel occupant du magasin en fait la demande, la commune envisagera de réaménager la zone, tout en veillant à limiter ses horaires de fonctionnement pour offrir plus de possibilité de stationnement aux riverains et aux clients du quartier.</p> <p><u>En ce qui concerne la propreté</u></p> <p>Une demande de déplacement de l'horaire des collectes des poubelles dans l'avenue Georges Henri a été introduite auprès de l'Agence Bruxelles-Propreté. Le service opérationnel de l'Agence a répondu qu'il ne peut apporter aucune modification aux tournées de collecte. Par ailleurs, les secteurs de la collecte des déchets verts (sacs verts) et des</p> <p>Il fut envisagé un temps de déplacer les bulles à verre de la Métairie Van Meyel vers la place J.B. Degrooff, mais cette proposition fut écartée. Une autre possibilité était de les transférer vers l'avenue du Roi Chevalier, mais l'Agence Bruxelles-Propreté craignait que ce nouvel emplacement puisse amener des embarras de circulation quand les camions viendraient vider les bulles. Le Service analyse actuellement la possibilité de procéder quand même à ce transfert en tenant compte de l'avis de l'Agence, mais aussi avec la perspective que l'avenue du Roi Chevalier fera l'objet d'un projet de réaménagement.</p> <p>Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement.</p>
--	--	---

		D'avance je vous remercie pour vos réponses.																																																																		
302	DESWERT	<p>En mars dernier, les écoles Georges Désir et La Charmille ont été ouvertes, ainsi que la crèche Les Coquelicots. Le financement de ce projet a été rendu possible par la commune et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au total, l'envergure financière du projet s'élevait à environ 26 millions d'euros (y compris le réaménagement de l'espace public qui l'entoure). La moitié de ce montant a été engagée grâce à une subvention de diverses entités, telles que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région bruxelloise.</p> <p>Cependant, la situation budgétaire du projet est encore en évolution. Lors des précédents conseils communaux, des fonds supplémentaires ont été mis à disposition pour l'ameublement et l'équipement. Il suffit de penser aux 35.000 euros pour les clôtures, ou l'installation de stores, d'équipements de jeux, etc. Cela rend le coût total quelque peu flou.</p> <p>D'où les questions suivantes :</p> <p>1) Quel a été le coût total de la construction des écoles Georges Désir/La Charmille et de la crèche Les Coquelicots ?</p> <p>2) Combien de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont finalement été obtenus pour le projet et ont-ils tous été versés ?</p> <p>3) Quels coûts supplémentaires ont été encourus après l'ouverture des écoles et de la crèche en mars 2020 ?</p> <p>4) Après l'ouverture, des coûts ont-ils été engagés pour des interventions structurelles dans le projet qui n'étaient pas prévues dans la planification initiale du projet ?</p> <p>5) Des demandes de subventions supplémentaires ont-elles été déposées pour l'équipement/le mobilier des écoles Désir/La Charmille et de la crèche ? Si oui, quelles</p>	15/09/2021	<p>1) Quel a été le coût total de la construction des écoles Georges Désir/Charmille et de la crèche des Coquelicots ? École "Georges Désir" : 12.585.019,46 EUR TTC École " La Charmille " : 6.004.690,70 EUR TTC. Crèche "Les Coquelicots" : 3 156 559,96 EUR TTC.</p> <p>2) Combien de subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont finalement été obtenues pour le projet et ont-elles déjà toutes été versées ?</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SUBSIDIE RENDE OVERHEID</th> <th>TYPE SUBSIDIE</th> <th>VOOR WERP</th> <th>BELOOFD BEDRAG €</th> <th>DATUM VAN BETALING EN GESTORT BEDRAG</th> <th>Ontvan gst op 9/8/2021</th> <th>Te krijgen ?</th> <th>Nog te komen</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BPL</td> <td>Dotation URE-PTI» 2013-15</td> <td>School La Charmille</td> <td>500.000</td> <td>26/03/2021 466.657,81 € (penaliteit van 33.342,19 €) «DR CLOTURE»</td> <td>466.658</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BPL</td> <td>«Infra Sportives»</td> <td>sports zaal G. Désir</td> <td>776.540</td> <td>2/03/2021 Totaliteit «DR CLOTURE»</td> <td>776.540</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BPL</td> <td>PTI 2016-18</td> <td>Wege n</td> <td>57.363</td> <td>8/02/2019 45.890,01</td> <td>45.890</td> <td>11.473</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1.333.903</td> <td></td> <td>1.289.088</td> <td>11.473</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FWB</td> <td>«Fonds des bâtiments» Désir</td> <td>School G. Désir</td> <td>5.184.455</td> <td>16/03/2021 1.642.286,98 € voor EA 1 à 14</td> <td>1.642.287</td> <td>3.023.723</td> <td>saldo: 1/10e</td> </tr> <tr> <td>FWB</td> <td>«Fonds des bâtiments» Charmille</td> <td>School La Charmille</td> <td>3.187.295</td> <td>16/03/2021 1.628.711,4 5€ voor EA 1 à 14</td> <td>1.628.711</td> <td>1.239.855</td> <td>saldo: 1/10e</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>8.371.750</td> <td></td> <td>3.270.998</td> <td>4.263.578</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>3) Quels sont les coûts supplémentaires encourus après l'ouverture des écoles et de la crèche en mars 2020 ?</p>	SUBSIDIE RENDE OVERHEID	TYPE SUBSIDIE	VOOR WERP	BELOOFD BEDRAG €	DATUM VAN BETALING EN GESTORT BEDRAG	Ontvan gst op 9/8/2021	Te krijgen ?	Nog te komen	BPL	Dotation URE-PTI» 2013-15	School La Charmille	500.000	26/03/2021 466.657,81 € (penaliteit van 33.342,19 €) «DR CLOTURE»	466.658	0		BPL	«Infra Sportives»	sports zaal G. Désir	776.540	2/03/2021 Totaliteit «DR CLOTURE»	776.540	0		BPL	PTI 2016-18	Wege n	57.363	8/02/2019 45.890,01	45.890	11.473					1.333.903		1.289.088	11.473		FWB	«Fonds des bâtiments» Désir	School G. Désir	5.184.455	16/03/2021 1.642.286,98 € voor EA 1 à 14	1.642.287	3.023.723	saldo: 1/10e	FWB	«Fonds des bâtiments» Charmille	School La Charmille	3.187.295	16/03/2021 1.628.711,4 5€ voor EA 1 à 14	1.628.711	1.239.855	saldo: 1/10e				8.371.750		3.270.998	4.263.578	
SUBSIDIE RENDE OVERHEID	TYPE SUBSIDIE	VOOR WERP	BELOOFD BEDRAG €	DATUM VAN BETALING EN GESTORT BEDRAG	Ontvan gst op 9/8/2021	Te krijgen ?	Nog te komen																																																													
BPL	Dotation URE-PTI» 2013-15	School La Charmille	500.000	26/03/2021 466.657,81 € (penaliteit van 33.342,19 €) «DR CLOTURE»	466.658	0																																																														
BPL	«Infra Sportives»	sports zaal G. Désir	776.540	2/03/2021 Totaliteit «DR CLOTURE»	776.540	0																																																														
BPL	PTI 2016-18	Wege n	57.363	8/02/2019 45.890,01	45.890	11.473																																																														
			1.333.903		1.289.088	11.473																																																														
FWB	«Fonds des bâtiments» Désir	School G. Désir	5.184.455	16/03/2021 1.642.286,98 € voor EA 1 à 14	1.642.287	3.023.723	saldo: 1/10e																																																													
FWB	«Fonds des bâtiments» Charmille	School La Charmille	3.187.295	16/03/2021 1.628.711,4 5€ voor EA 1 à 14	1.628.711	1.239.855	saldo: 1/10e																																																													
			8.371.750		3.270.998	4.263.578																																																														

		<p>sont-elles ?</p> <p>6) Quel est l'état actuel de la situation en ce qui concerne l'aire de stationnement qui était prévue/conçue dans (à proximité de) l'ensemble du projet ? Y a-t-il des coûts supplémentaires ?</p>		<p>Voir les tableaux en annexe (ANNEXE 302-1) École "Georges Désir" : 66.625,84 EUR École "La Charmille" : 27.164,40 EUR Pépinière "Les Coquelicots" : 19.796,16 EUR</p> <p>4) Après l'ouverture, y a-t-il eu des coûts pour des interventions structurelles dans le projet, qui n'étaient pas prévues dans la planification initiale du projet ? Si oui, lesquels ? Voir les tableaux en annexe (ANNEXE 302-2)</p> <p>Construction d'un terrain de volley-ball : 5.500,00 EUR - Idemasport Fourniture et pose d'une clôture – école "Georges Désir" : 25.000,00 EUR - Quintelier gebr. Frais supplémentaires pour la livraison et la pose des rideaux : <u>1.220,27 EUR</u> - Société Louvers belgium 31.720,27 EUR</p> <p>5) Des demandes de subventions supplémentaires ont-elles été déposées pour l'équipement/le mobilier des écoles Désir/La Charmille et de la crèche ? Si oui, quelles sont-elles ?</p> <p>Voir les tableaux récapitulatifs des annexes (Annexe 302-1 et tableau dans la réponse n° 2)</p> <p>6) Quel est l'état actuel de la situation en ce qui concerne l'aire de stationnement qui était prévue/conçue dans (à proximité de) l'ensemble du projet ? Y a-t-il des coûts supplémentaires ?</p> <p>Désignation de TRADECo : 4.742.409,25 EUR Subsides: PTI 2016-2018 57.362,51 EUR FRBRTC 1.540.762,00 EUR</p> <p>L'emplacement de parking est opérationnel.</p> <p>Le décompte final s'élève à 5.774.865 EUR TVAC. (ANNEXE 302- 3)</p>
303	BORDES CASTELLS	<p>Pour me faire une idée du service d'aide au déplacement appelé par la commune « Transports » je voudrais avoir les données suivantes :</p> <p>! Combien de personnes étaient inscrites pour ce service au CPPH ?</p> <p>! Combien de personnes utilisaient ce</p>	30/09/2021	<p>En 2021, nous comptons 401 personnes inscrites au Centre de Promotion pour les Personnes en situation de Handicap en ordre de cotisation. 68 membres bénéficient au minimum de manière bimensuelle de notre service « Transports » et le nouveau type de transport collectif pour nos membres est susceptible de répondre à l'intérêt de chacun de nos bénéficiaires.</p>

		<p>service au moins 2 fois par mois ?</p> <p>! Combien de personnes sont susceptibles d'en encore recourir à ce service dans la nouvelle formule</p> <p>Combien de trajets comptabilisez-vous mensuellement pour les catégories suivantes depuis le début de 2021 ? (CPPH et nouvelle organisation)</p> <p>! Transports individuels pour des rendez-vous médicaux, kiné, chimiothérapies...</p> <p>! Navettes vers le Restaurant des Seniors</p> <p>! Navettes vers les centres de loisirs Centre Malou et Evasion et pour les activités de loisirs organisées par le service F.A.S.E. : sorties, excursion d'un jour, Voisins/Voisines, Carrefours Santé, Wolu 10.000, etc.)</p> <p>! Navettes vers les hôpitaux plusieurs fois par semaine matin et/ou après-midi</p> <p>! Navettes vers le Centre de jour La Colline</p> <p>En outre, quel était le nombre de courses mensuel prestées par le CPPH dans les suivantes catégories non-reprises dans l'article 4 du nouveau règlement :</p> <p>! Loisir culturel (cinéma, théâtre)</p> <p>! Courses (y compris coiffeur)</p> <p>! Déplacement pour se rendre à une formation (école d musique ou autre)</p> <p>! Autres loisirs (visite familiale ou non)</p> <p>Depuis le début de cette année, combien de demandes ne sont pas satisfaites sur une base mensuelle pour des raisons de non-disponibilité de véhicule ou de chauffeur à l'heure souhaitée ?</p> <p>Si vous ne disposez pas de cette statistique, qu'elle en est la raison ?</p>	<p>Concernant les transports individuels médicaux et paramédicaux, notre service « Transports » en a assuré 3.468 durant les neuf premiers mois de l'année 2021.</p> <p>En ce qui concerne les différentes navettes assurées par notre service « Transports », voici les données pour l'année 2021 :</p> <p>! vers le restaurant des Seniors nous avons assuré 488 trajets pour 6 personnes faisant recours à ce type de transport de manière régulière (une navette par jour aller/retour) ;</p> <p>! vers le centre Malou pour les différentes activités : 69 transports pour 12 personnes ;</p> <p>! activités de loisirs Voisins/Voisines, à savoir une navette par mois aller/retour : 8 transports pour 6 personnes (rem : en 2021 l'activité Voisins/Voisines n'a pu être organisée qu'aux mois de juin et septembre ; avant la crise, pour donner un exemple, nous avons assuré 158 transports pour cette même activité) ;</p> <p>! sorties organisées par le service F.A.S.E. : 51 personnes ont pu bénéficier d'un transport collectif pour des sorties organisées par Evasion : des sorties collectives vers le Woluwe Shopping, des musées ou encore vers le quartier Georges Henri. Nous avons également organisé deux excursions, une le 18 juin à Han-sur-Lesse et l'autre le 16 septembre dernier à Ostende. 36 personnes ont pu à cet effet bénéficier d'un transport collectif pour se rendre jusqu'aux cars situés devant l'hôtel communal et pour être ramenées à leur domicile après les excursions.</p> <p>Vous constaterez que ces chiffres pour 2021 sont influencés par la crise sanitaire.</p> <p>Les navettes quotidiennes aller/retour vers et depuis le centre de jour « la Colline » se chiffrent à 1.268 (couvrant la période de janvier 2021 au 30 septembre 2021) durant cinq jours par semaine.</p> <p>Etant donné le nombre croissant de pathologies et le vieillissement de la population, ce chiffre risque d'augmenter annuellement.</p> <p>Nous n'assurons pas les sorties culturelles vers les cinémas ou théâtres car ce type de transport n'est pas autorisé (voir ci-après).</p> <p>Concernant les transports non médicalisés pour l'année 2021, ils se répartissent comme suit :</p> <p>! 1.368 transports de type non médical non repris dans l'article 4 du nouveau règlement, entre autres vers les coiffeurs qui restent un déplacement très important pour les personnes en situation de handicap ;</p> <p>! 39 transports pour se rendre à des activités de type cours à l'académie, des activités musicales, et autres ;</p> <p>! 101 transports pour rendre visite à un membre de la famille, par exemple, en maison de repos ou à l'hôpital.</p>
--	--	--	---

				<p>Il faut rappeler que le service « Transports » doit être assumé conformément aux exigences de la Région qui interdit que le service puisse faire concurrence au secteur privé (taxis, sociétés privées de transport) pour certaines destinations. Des demandes ne peuvent donc être satisfaites en application des critères régionaux.</p> <p>Par ailleurs, nous comptabilisons 1.591 annulations de transports par les bénéficiaires eux-mêmes pour des raisons médicales ou suite à des changements de la part des professionnels de la santé qui déplacent les rendez-vous.</p>
304	VAN DER AUWERA	<p>Qu'est-il prévu pour assurer le respect des surfaces concédées pour les horecas ?</p> <p>Lors du Conseil communal du 29 novembre, la conseillère communale Ecolo, Chantal Dransart, a interpellé le Collège sur les « Terrasses Horeca sur les trottoirs ».</p> <p>Je souhaite à présent questionner le Collège à propos d'un cas concret : la Taverne Saint-Lambert au 260 chaussée de Roodebeek. A plusieurs reprises, j'ai moi-même soulevé le sujet de l'occupation du trottoir par cet établissement. A présent, cet établissement est fermé pour cause de faillite et il ne peut donc y avoir aucune controverse sur la tolérance dont on peut faire preuve en cette matière durant cette période de pandémie difficile pour ces établissements.</p> <p>Une occupation du trottoir a été autorisée par les services communaux pour une terrasse de 3m x 7,50 m soit 22,50 m2</p> <p>Or l'emprise réelle de cette terrasse est de 3,75m sur les côtés et de 4,15m au centre (relevé en annexe), ce qui pose depuis des années des difficultés aux piétons dont de nombreux parents accompagnés de leurs enfants, parfois avec poussette qui cherchent à se croiser sur ce trottoir à certaines heures (sortie d'écoles...), tout cela au droit d'un passage protégé, lui aussi fort fréquenté...</p>	10/12/2021	<p>Nous vous informons que nous avons bien pris note de vos 3 suggestions / questions reprises ci- après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>se charger de déplacer les bacs à plantes, barrières et autres obstacles amovibles qui encombrant le trottoir et les placer en retrait pour assurer enfin le passage normal des piétons?</i> 2. <i>mettre le propriétaire en demeure de dégager à bref délai le trottoir de ce matériel et démonter les barrières fixes qui n'ont pas de raison d'être en cette saison comme il est prévu dans le règlement communal?</i> 3. <i>veiller à ce que le futur exploitant se conforme strictement à la surface qui lui sera allouée?</i> <p>et nous vous communiquons la réponse suivante :</p> <p>L'administration avait déjà anticipé votre question car nous avons adressé un courrier le 22 novembre dernier au curateur, <i>Maître XX</i>, puisque le propriétaire du bien auquel vous faites référence est déclaré en faillite. Dans ce courrier, nous l'informons de plusieurs plaintes de riverains à l'encontre de la terrasse de cet établissement et l'invitons à faire enlever le mobilier afin de libérer l'emprise sur l'espace public. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour.</p> <p>Dès lors, le service communal de la gestion de l'espace public a procédé au démontage de la terrasse et les frais seront portés en compte de la société faillie.</p>

		<p>La surface d'emprise réelle est de 29,6m2 soit un supplément de plus de 7m2 ! Vous conviendrez que ce n'est pas un détail.</p> <p>Mes questions sont simples, les services communaux peuvent-ils :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. se charger de déplacer les bacs à plantes, barrières et autres obstacles amovibles qui encombrent le trottoir et les placer en retrait pour assurer enfin le passage normal des piétons ? 2. mettre le propriétaire en demeure de dégager à bref délai le trottoir de ce matériel et démonter les barrières fixes qui n'ont pas de raison d'être en cette saison comme il est prévu dans le règlement communal ? 3. veiller à ce que le futur exploitant se conforme strictement à la surface qui lui sera allouée ? <p>En annexe, vous trouverez la copie d'une réponse qui m'avait été fait le 15 octobre 2014 (vos ref 14-093) à propos de cet établissement. Dois-je insister sur le fait que cet exploitant ne s'est JAMAIS conformé à la surface concédée par la commune ? Vous trouverez aussi la copie d'un relevé effectué ce 8 décembre sur l'emprise réelle constatée.</p> <p>Je vous remercie d'avance pour vos réponses et surtout pour les actions que vous jugerez utiles de prendre dans ce contexte particulier.</p>		
305	SIX	<p>Trottinettes</p> <p>Je lis dans la presse de ce jour dans une question posée par le journaliste au bourgmestre d'Ixelles :</p> <p>« envisagez-vous à l'instar d'autres communes bruxelloises (Uccle, Berchem-Sainte-Agathe, Woluwe-Saint-Lambert) d'envoyer à tous les opérateurs, un plan des zones om la commune</p>	15/12/2021	<p>Vous trouverez, en annexe à ce courrier, la liste des voiries communales, dont les trottoirs font moins d'un mètre vingt, transmise aux autorités régionales bruxelloises compétentes et pour lesquelles nous préconisons une interdiction de stationnement. (ANNEXE 305)</p> <p>L'avenue Georges Henri et la place Degrooff ne font pas partie de cette liste. Si nous n'avons pas consulté la direction de l'institut dont vous faites référence dans votre question, il convient néanmoins de préciser qu'il y a lieu en toute circonstance de respecter l'article 45 du règlement général de police commun aux 19 communes qui</p>

	<p>souhaite des interdictions de stationner des véhicules et de demander aux opérateurs de prendre rapidement toutes les mesures pour empêcher leurs utilisateurs de commettre des infractions ? »</p> <p>Dès lors, pourriez-vous me faire parvenir ce plan transmis aux opérateurs des trottinettes et vélos partagés.</p> <p>Est-ce que le Collège a pris en considération les élèves de l'institut des sourds, muets et aveugles (place J.B. Degrooff) de leur établissement au métro Joséphine-Charlotte ? Ont-ils consulté la direction de l'établissement pour votre plan ?</p> <p>Plusieurs élèves malvoyants se rendent à leur école par ce chemin. Les trottinettes sont de redoutables obstacles pour ceux-ci.</p> <p>Bien à vous.</p>		<p>prévoit ceci : « <i>Sans préjudice des autres réglementations applicables, l'usage de tout moyen de locomotion tel que trottinettes, patins à roulettes, planches à roulettes, tonneaux, traîneaux, hoverboard, mono -roue, n'est autorisé qu'à la condition de veiller à ne pas compromettre la sécurité des piétons et autres usagers ni la commodité du passage. L'autorité compétente peut cependant l'interdire aux endroits qu'elle détermine.</i> ».</p> <p>Il a été demandé aux gardiens de la paix d'assurer le respect de cette disposition en déplaçant au besoin les trottinettes gênantes et de poursuivre leur travail visant à effectuer un relevé photographique des voiries où cette problématique est plus accrue qu'ailleurs. La commune analyse également la possibilité d'adopter un règlement redevance permettant de procéder à l'enlèvement des trottinettes dont le stationnement au sein de l'espace public va à l'encontre des conditions fixées par l'article 45 du règlement général de police.</p>
--	--	--	---

Voici les réponses à vos différentes demandes :

1. Au niveau du service population – Etat civil :

Voici les réponses apportées par les services concernés du service Population Etat civil.

! **Matières gérées par le service Etat civil :**

		Répartition		%	
		FR	NL	FR	NL
2018	212	206	6	97	3
2019	229	222	7	97	3
2020	192	182	10	95	5

		Répartition		%	
		FR	NL	FR	NL
2018	1788	1748	40	98	2
2019	1894	1857	37	98	2
2020	1957	1938	19	99	1

		Répartition		%	
		FR	NL	FR	NL
2018	1170	1073	97	92	8
2019	1209	1129	80	93	7
2020	1350	1269	81	94	6

! **Matières gérées par le service Population :**

Passeports :

Pour rappel, la gestion de cette matière est une mission déléguée aux communes par le SPF Affaires Etrangères pour laquelle le programme BELPAS est utilisé. En vertu des accès qui nous sont octroyés, nous n'avons aucune possibilité d'extraire directement de

RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE WOLUWE - SAINT - LAMBERT



WWW.BIBLIOT200.BE



Bibliothèques de Woluwe
Saint-Lambert - Bruxelles 1200
sur Facebook



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE WOLUWE-SAINT- LAMBERT, C'EST :

LES COLLECTIONS

- Un catalogue en ligne de nos fonds (littéraire, documentaire, périodiques,...)
- Des livres numériques
- Des fonds spécifiques : livres en grands caractères, livres audio, livres en anglais, livres pour débutant.e.s en français facile,...
- Des quotidiens, des périodiques,...



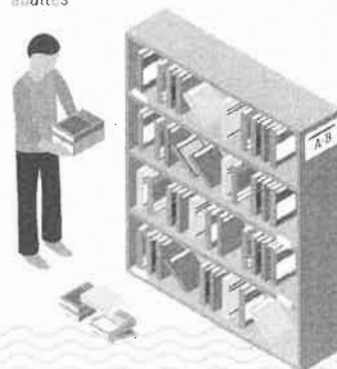
LES ACTIVITÉS

- Des animations pour tous les âges : « Bébé, livres et comptines » ; « Histoires du mercredi » ; « Lire dans les parcs » ; « Contes à goûter » ; ...
- Des accueils de classes, de crèches,...
- Des animations, des ateliers pluridisciplinaires,...
- Des expositions, des soirées thématiques, ...



LES BONUS

- Accès à Internet, connexion Wi-Fi
- Salles de lecture et d'étude
- Suggestions d'achats, réservations de livres
- Prolongation des prêts par téléphone et par courriel
- Aide à la recherche documentaire
- Service d'écrivain public
- Plaisir de LIVre (publication du réseau des bibliothèques)
- Livrets coups de cœur des jeunes et des adultes



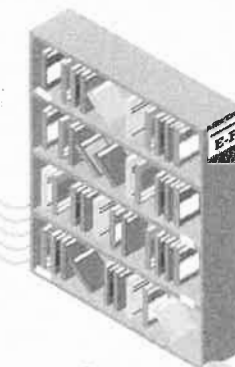
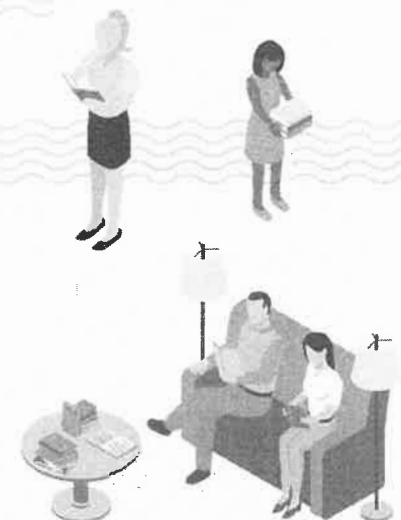
MODALITÉS PRATIQUES :

Cotisation annuelle : 4 euros
• Inscription gratuite pour les - 16 ans

Droits d'auteurs :
• 2 euros par an pour les + 16 ans
• 1 euro par an pour les - 16 ans

Location des livres :
• Jeunesse : 15 cents pour 2 semaines
• Adultes : 15, 30 ou 45 cents pour 2 semaines

Livres numériques :
• Inscription annuelle à la bibliothèque numérique Numilog : 5 euros
• Inscription à la bibliothèque numérique Lirtuel : Gratuit
• Conditions : être inscrit.e au réseau des bibliothèques de Woluwe-Saint-Lambert



BIBLIOTHEQUE SAINT-HENRI

rue Saint-Henri 62
1200 Bruxelles



SECTION ADULTES

02 735 28 64
info@biblio1200.be

Ma 9h30 - 17h30
Me 9h30 - 12h 14h - 19h
Je 9h30 - 12h 14h - 17h30
Ve 9h30 - 17h30
Sa 13h30 - 17h30

SECTION JEUNESSE

02 733 56 32
jeunesse@biblio1200.be

Ma 15h30 - 17h30
Me 14h - 19h
Je 15h30 - 17h30
Ve 15h30 - 17h30
Sa 13h30 - 17h30

Accès :
Métro : Montgomery
Tram-bus : 7-25-27-28-61-80

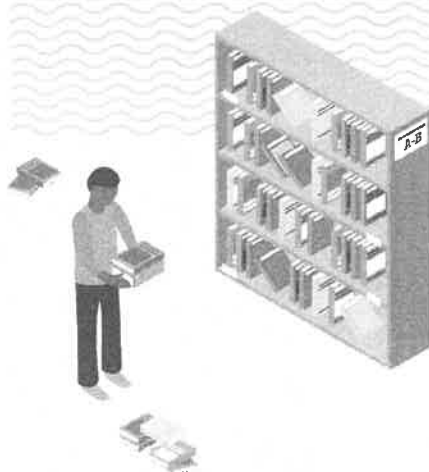
BIBLIOTHEQUE DU TEMPS LIBRE

Place du Temps Libre 7B
1200 Bruxelles
02 772 47 58

SECTIONS ADULTES ET JEUNESSE

Lu 15h - 18h
Ma 15h - 18h
Me 14h - 18h
Je -
Ve 15h - 18h
Sa 10h30 - 12h30

Accès :
Métro : Roodebeek
Tram-bus : 8-29-42-45



BIBLIOTHEQUE SAINT-LAMBERT

rue Madyol 11
1200 Bruxelles
02 772 64 24

SECTIONS ADULTES ET JEUNESSE

Me 15h - 17h
Je 16h - 18h
Sa 14h - 16h
Di 10h - 12h

Accès :
Métro : Tombereuil ou Roodebeek
Tram-bus : 8-28-42



KAPLIVRES

Avenue A. Dumont 10 (3^{ème} étage)
1200 Bruxelles
02 265 42 75
(durant les heures d'ouverture)
www.kaplivres.be

Ma 17h - 19h
Me 17h - 19h
Je 17h - 19h
Di 10h - 12h

Accès :
Métro : Vandervelde



de
Bib
HET
LEVEN
VAN
A TOT Z

SINT-LAMBRECHTS-BIBLIOTHEEK

Rue Saint-Lambert 91
1200 Bruxelles
0471 344 818
bibliotheek@woluwe1200.be
sint-lambrechts-woluwe.bibliotheek.be

Lu 15h - 17h
Me 12h - 18h
Je 16h - 20h
Di 10h30 - 12h30

Accès :
Métro : Roodebeek
Tram-bus : 8-28-29-42-45

Cotisation annuelle : 5 euros
Inscription gratuite pour les - 18 ans

Des collections variées pour tous les âges, en néerlandais essentiellement et aussi en anglais et russe.

Des livres numériques, un accès GoPress et Daisy online

Activités à destination des crèches, des écoles et du tout-public

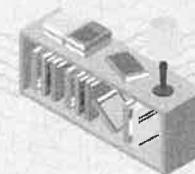
La newsletter mensuelle avec nos différentes activités, sur inscription via le site web.

LECTURE PUBLIQUE

Place du Temps libre, 6
1200 Bruxelles
02 761 27 48
https://fr.woluwe1200.be/Culture-3

Actions

- pour découvrir les richesses de la littérature, plus spécifiquement de jeunesse, à destination des crèches, des écoles et du tout-public,
- s'engager dans la lecture (texte et image),
- tisser des liens autour des livres,
- favoriser l'accès à la culture comme facteur d'épanouissement, d'autonomie et du « bien-vivre » ensemble.



Woluwe
Saint-Lambert
La culture
dans tous
ses aspects !

84 Page 1

POLVOIR SUBSIDIANT	TYPE SUBSIDE	OBJET	MONTANT PROMIS €	DATE PAIEMENT ET MONTANT PAYE	Reçu au 9/8/2021	A recevoir ?	A VENIR
BPL	Dotation URE-PTI 2013-15	école La Charmille	500.000	26/03/21 466.657,81€ (pénalité de 33.342,19€) DR CLOTURE	466.658	0	
BE	BATEX	2 écoles	400.000	30/09/2020 TOTALITE DR CLOTURE	400.000	0	
ONE	Plan Cigogne - Infrastructure	Crèche Les Coquelicots	1.659.000	24/12/2020 TOTALITE DR CLOTURE	1.659.000	0	
ONE	Plan Cigogne - Equipement	Crèche Les Coquelicots	57.400	18.800€ (04-06-2020) et 2.100 € (date ?)	20.900	0	3e partie selon commande
FWB	Fonds des bâtiments Désir	Ecole G. Désir	5.184.455	16/03/21 1.642.286,98€ pour EA 1 à 14 + 3.023.722,73 € le 9/07/21 (9/10)	4.666.010	0	solde : 1/10e
FWB	Fonds des bâtiments Charmille	Ecole La Charmille	3.187.295	16/03/21 1.628.711,45€ pour EA 1 à 14 + 1.239.854,84 € le 9/07/21 (9/10)	2.868.566	0	solde : 1/10e
BPL	Infra Sportives	salle de sports G. Désir	776.540	2/03/2021 TOTALITE DR CLOTURE	776.540	0	
BE	Prime B10 Désir	Ecole G. Désir	83.561	50.042,5€ (date ?) (Primes B10 plafonnées à 100.000€/an/demandeur)	50.043	0	
BE	Prime B10 Charmille	Ecole La Charmille	51.653	49.957,50€ (date ?)	49.958	0	
BPL	PTI 2016-18	Voirie	57.363	8/02/19 45.390,01	45.890	11.473	
FRBRTC	FRBRTC	Voirie	1.540.762	TOTALITE (date?)	1.540.762	0	
BE	Prime Dépollution BE	crèche & écoles		4/01/21 8.321,58€ (coquelicots) 17/02/21 60.455€ (désir+charmille)	69.377	0	pas de montant promis, en attente d'Informations
ADEPS	Matériel sportif	salle de sports G. Désir	2.500	14/08/2020 - 2.500€ TOTALITE DR CLOTURE	2.500	0	
			13.500.528		12.616.202	11.473	

équipements complémentaires Charmille

Lajkoje 2

✓	Numéro	Ex.	Libellé (Fr)	Montant TTC (€)	Date	Libellé Tiers (Fr)
	3528	2020	FOURNITURE MATERIEL D'ENTRETIEN ECOLES (170,00 €	31-12-20	MANUTAN
	3476	2020	MOB/Enseignement spécial/12-2020-3	200,00 €	23-12-20	ALVAN SPRL
	3474	2020	MOB/Enseignement spécial/12-2020-2	6.250,00 €	23-12-20	BRICOLUX
	3472	2020	MOB/Enseignement spécial/12-2020-1	14.500,00 €	23-12-20	BURO SHOP
	3396	2020	MAT/LA Charmille/12-2020	419,85 €	16-12-20	NEW VANDEN BORRE
	3142	2020	MOB/ Charmille P3/11-2020-3	438,87 €	26-11-20	BEDIMO
	3141	2020	MOB/ Charmille P3/11-2020-2	1.334,63 €	26-11-20	IPL BUSINESS
	3076	2020	MOB/ Charmille/11-2020	1.573,00 €	23-11-20	IPL BUSINESS
	2093	2020	MAT/La Charmille/08-2020	1.579,05 €	21-08-20	NEW VANDEN BORRE
	955	2020	MAT/ La Charmille/04-2020	699,00 €	07-04-20	NEW VANDEN BORRE
				27.164,40 €		

bylage 2

équipements complémentaires G. Désir

Numéro	Ex.	Libellé (Fr)
2204	2021	ACQUIS. ET PLAC.DE STORES EC.GEORGES DESIR
2006	2021	REPLAC.REVETEMENT DE SOL EC.G.DESIR
1510	2021	REPLAC.ARMOIRE FRIGORIFIQUE
1386	2021	FOURN.LAVE-VAISSELLE PROFESSIONNEL
976	2021	DEPENSE SUPPLEMENTAIRE AUTO LAVEUSE EC.G.DESIR
3530	2020	FOURN.IMPRIMANTES LASER ET HET D'ENCRE
3527	2020	FOURNITURE MATERIEL D'ENTRETIEN ECOLES COMMUNALES
3421	2020	FOURNITURE AUTOLAVEUSE
3398	2020	MAT/G. Désir/12-2020
3344	2020	FOURN.D'UN OZOBOT EVO CLASSROOM KIT
3343	2020	FOURN.DE 10 PROJECTEURS ULTRA SHORT THROW
3144	2020	MOB/G. Désir P3/11-2020-6
3143	2020	MOB/G. Désir P3/11-2020-5
3136	2020	MOB/G. Désir M3/11-2020-4
3133	2020	MOB/G. Désir M3/11-2020-3
3078	2020	MOB/G. Désir/11-2020-2
3077	2020	MOB/G. Désir/11-2020-1

Montant TTC (€)	Libellé Tiers (Fr)
3.254,79 €	LOUVERS BELGIUM COMPANY
11.328,63 €	TIRTIAUX - INTERIEUR
1.950,00 €	HORECA 3 DELTAS
7.200,00 €	HORECA 3 DELTAS
730,00 €	BOMA
6.839,53 €	UPFRONT
3.980,00 €	MANUTAN
4.400,00 €	BOMA
1.147,00 €	NEW VANDEN BORRE
2.700,00 €	BEAMER EXPERT
12.310,42 €	UPFRONT
798,60 €	IPL BUSINESS
2.828,50 €	IPL BUSINESS
899,04 €	BEDIMO
3.354,12 €	IPL BUSINESS
2.174,37 €	IPL BUSINESS
730,84 €	BEDIMO
66.625,84 €	

Aménagements complémentaires

3037	2020	AMENAGEMENT TERRAIN DE VOLLEYBALL
2412	2020	FOURN.ET POSE CLOTURE EC.GEORGES DESIR
1362	2020	DEPENSES SUPPLEMENTAIRE FOURN.ET POSE TENTURES

5.500,00 €	IDEMASPORT
25.000,00 €	QUINTELIER GEBR. NV
1.220,27 €	LOUVERS BELGIUM COMPANY
31.720,27 €	

équipements complémentaires Coquelicots

bijlage 2

Numéro	Ex.	Libellé (Fr)	Montant TTC	Date	Libellé Tiers (Fr)
1874		2021 MAT./Coquelicots/06-2021	199,01 €	17-06-21	NEW VANDEN BORRE
1682		2021 MAT/Coquelicots/06-2021	1.899,00 €	02-06-21	NEW VANDEN BORRE
1680		2021 Mob/Coquelicots/06-2021	1.016,40 €	02-06-21	IPL BUSINESS
3524		2020 FOURN.1 MIXER PLONGEANT ET 1 ROBOT DE CUISINE	1.300,00 €	31-12-20	VERRE ET COUVERT
3457		2020 MOB/KDV/12-2020	372,68 €	21-12-20	IPL BUSINESS
2888		2020 MOBILIER COMPLIMENTAIRE POUR LES CRECHES COQUELICOTS	965,00 €	06-11-20	WESCO
2198		2020 MAT/Coquelicots/09-2020	428,99 €	07-09-20	NEW VANDEN BORRE
2053		2020 FOURNITURE DE MOBILIER COMPLEMENTAIRE	3.250,00 €	19-08-20	WESCO
1330		2020 Matériel/Coquelicots	169,96 €	27-05-20	NEW VANDEN BORRE
1172		2020 MOB/ Coquelicots/05-2020	1.161,60 €	06-05-20	IPL BUSINESS
1031		2020 Matériel	170,00 €	20-04-20	NEW VANDEN BORRE
1002		2020 MAT/Coquelicots/04-2020	856,99 €	15-04-20	NEW VANDEN BORRE
841		2020 AANKOOP SCHROBZUIGMACHINE EN TOEBEHOREN	4.867,79 €	20-03-20	BOMA
494		2020 MOB/ Coquelicots/02-2020	3.138,74 €	21-02-20	IPL BUSINESS
			19.796,16 €		

Sykege 3.

#018/21.01.2021/B/0013#



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Extrait du registre aux délibérations du Collège des Bourgmestre et Échevins

Présents

Olivier Maingain, *Bourgmestre* ;
Isabelle Molenberg, Michèle Nahum, Eric Bott, Jacqueline Destrée-Laurent, Xavier Liénart, Jean-François Thayer, Gregory Matgen, Philippe Jaquemyns, Delphine De Valkeneer, *Echevin(e)s* ;
Patrick Lambert, *Secrétaire communal*.

Séance du 21.01.21

#Objet : Eco-quartier - Voirie parking - TRADECO - Décomptes - Etat final - Approbation.#

Suite au rapport du 11/01/2021 du service Gestion du patrimoine - Bâtiments, un accord est marqué sur les décomptes 11, 16A, 30, 34, 35, 37 et 38 soumis par la société TRADECO, adjudicataire pour la réalisation des voiries et du parking de l'éco-quartier, pour le montant total de 48.697,04 EUR HTVA, et ce conformément à l'article 236 de la nouvelle loi communale.

Les montants suffisants sont disponibles à l'article 42100/731-60 (reports 2018 et 2019) du budget extraordinaire. Ces décomptes portent le total final des travaux hors révision à 5.774.865,48 EUR TVAC.

AINSI DÉCIDÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Patrick Lambert

Le Bourgmestre,
(s) Olivier Maingain

POUR EXTRAIT CONFORME
Woluwe-Saint-Lambert

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Patrick Lambert

Olivier Maingain

Voiries - Trottoirs ≤ 1,2 m - 13/02/2019

ANNEXE 305

1

ZONE			Nom	L tr P.	L tr I.	Remarques
M	Avenue		Adenauer K.	- / X	X	UCL - Côté impair sans trottoir sur une bonne partie de la longueur
N	Rue		Aernaut	1,2	X	
E	Avenue		Andromède	1,2 / V	- / V	CLOS - Une partie sans trottoir côté impair
M	Avenue	de l'	Assomption	-	-	UCL - Quasi pas de trottoir en voirie
K	Rue	de l'	Athénée Royal	-	X	CLOS
I	Rue	des	Bannières	WSP	0,9	
M	Avenue	du	Bois Jean	1,15	1,2	
K	Clos	des	Bouleaux	1	1	
O	Clos	du	Bouton d'Or	-	-	
J	Rue	des	Briquetteries	-	-	Pas de trottoir sur le tronçon en cul-de-sac
E	Avenue	du	Capricorne	-	X	Tronçon compris entre Croix du Sud et Charrette
K	Avenue	de la	Chamille	-	-	CLOS
E	Rue	de la	Charrette	1,05 / -	X / -	Majorité partie de la voirie sans trottoir
P	Avenue	de la	Claireau	1,2	1,1	
M	Chemin	de la	Crête	0,9 à 1,4	côté tennis	UCL
E	Clos	du	Dauphin	1,05	X	
E	Chemin	des	Deux Maisons	-	X	Pas de trottoir sur la majeure partie de la voirie côté pair
N	Avenue		Devienne Marcel	1 à 1,1	1,05 à 1,15	
J	Rue	de l'	Ecluse	X	1,2	
I	Rue	de l'	Eglise St-Lambert	0,5 / V	0,9 / V	
N	Avenue	de l'	Excursion	1	0,95 à 1,1	
P	Place	de la	Fleur de Blé	1 à 1,1	1 à 1,1	
P	Rue	de la	Fleur de Blé	1,1	1,1	
N			Groenenberg	1,05	1,05	CLOS
O			Grootveld	-	X / -	
M	Avenue		Hippocrate		X / -	UCL - Pas de trottoir côté Zaventem
J	Avenue		Hof Ten Berg	X / -	X / -	Pas de trottoir dans la partie en cul de sac
J			Kleinenberg	1,2	X	Trottoir élargi côté pair via le placement de bordures de sécurité sur la chaussée
J	Avenue		Lafontaine H.		0,8 / V	CLOS - Pas de trottoir sur la partie de voirie déservant les habitations
N	Avenue	de la	Lesse	1 à 1,1	1,05 à 1,1	
E	Avenue	de la	Licorne	X	1,2	
N	Avenue		Maerckaert G.	0,95 à 1,2	1 à 1,05	
O	Clos		Montagne des Lapins	2	-	
O	Rue		Montagne des Lapins	2,4	-	CLOS
M	Avenue		Mounier E.		X / -	UCL - Quasi pas de trottoir côté université
K	Rue		Neerveld	-	X	Tronçon compris entre cours Paul-Henri Spaak et l'Athénée royal
K	Avenue	de la	Nielle	X	-	CLOS
M	Avenue	de la	Palestre	0,9 / V	côté tennis	UCL
O			Petite Rue Kelle	1	0,8	CLOS
K	Clos	des	Peupliers	X	0,9 à 1,2	Trottoir étroit côté impair sur 7 tronçons parmi les 21 !!!!!
P	Clos		Prométhée	- / 1,2	- / V	
G	Clos		Quatre Saisons	-	-	
M	Avenue	du	Rêve	1,15	1	
E	Place		Sainte-Famille	Pas de trottoir au nord de l'église		Côté église Aménagement de trottoirs prévu entre arrêt Stib et l'école
K	Place		Sainte-Famille			Côté parc côté nord - voirie piétonne
P	Avenue	de la	Semoy	1 à 1,1	1 à 1,05	
P	Avenue	du	Site	1,15	X	Tronçon entre Dumont et Fleur de Blé
I	Rue		Sombre	1,2	X	
N	Avenue	de la	Spirale	1,05	1	
K	Avenue	de la	Spiruline	Côté parking régional	pas de trottoir	
K	Clos	de la	Tramontane	-	-	
J	Avenue		Wolvens H.		- / X	CLOS. Largeur trottoir non constante, entre 0 et 2,40m

Légende :

X = > 1,2

V = variable

- = pas de trottoir

L tr. P = largeur trottoir pair

L tr. I = largeur trottoir impair